

Quelle coopération internationale française pour faire face au défi climatique ?

Mise en œuvre du « fast-start » au titre de l'année 2011

- ▶ **La France contribue au fast-start à hauteur de 1,26 milliards d'euros sur trois ans.** Développement durable et lutte contre le changement climatique figurent parmi les cinq priorités sectorielles du programme d'aide internationale de la France en conformité avec ses engagements internationaux au titre des Objectifs du millénaire et des différents traités.
- ▶ La France s'est engagée, depuis plusieurs années, à renforcer substantiellement son effort de solidarité dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, afin de promouvoir un modèle de développement durable. Cet effort en faveur des pays en développement les plus vulnérables se traduit par des actions concrètes dans différents domaines, notamment ceux de la forêt et de l'accès à une énergie durable en particulier en Afrique (initiative Paris-Nairobi). L'engagement de la France au titre du « fast-start » s'inscrit naturellement dans cette logique.

Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à Copenhague à mobiliser 30 milliards de dollars de financements précoces (« fast-start ») sur la période 2010-2012. Les actions que nous finançons au titre du « fast-start français » ont vocation à répondre à des besoins urgents des pays en développement en matière d'adaptation mais aussi à participer au développement de stratégies de croissance bas carbone à moyen terme. En outre, 20% de notre « fast-start » est consacré aux forêts. Grâce à l'ensemble des États membres, l'Union européenne mobilise un tiers du « fast-start » international (7,2 milliards d'euros).

De 2005 à 2010, plus de huit milliards d'euros d'aide bilatérale française ont contribué à l'atténuation et à l'adaptation.

L'Agence française de développement (AFD) est le premier opérateur français dans le secteur de la lutte contre le changement climatique. Ses engagements n'ont cessé de croître ces dernières années pour atteindre 2,8 Md€ en 2010 (8,1 Md€ sur la période 2005-2010). Des outils multiples sont utilisés pour financer des actions de lutte contre le changement climatique : subventions, prêts concessionnels ou à taux de marché, mais aussi des instruments innovants tels que des lignes de crédit dédiées à des banques locales, des appuis budgétaires en soutien à l'émergence et la mise en œuvre de stratégies nationales climat, des appuis à des ONG et des prises de garantie sur des projets locaux de développement. Ces actions font de l'AFD un opérateur de premier plan et l'un des premiers acteurs mondiaux du financement public international de la lutte contre le changement climatique (plus de 10% des financements publics internationaux).

Avec la capacité d'intervention de l'AFD et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), la France ouvre la voie de la mobilisation internationale pour une réponse efficace et à grande

échelle au défi du financement de la lutte contre le changement climatique. Elle contribue en outre à la mobilisation accrue de nouveaux flux financiers privés et publics dans une logique de long terme, ainsi que de nouveaux acteurs et plus particulièrement les institutions financières nationales, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile.

La France est également un contributeur important à la solidarité internationale, via des opérateurs techniques dont l'expertise et l'implantation dans les pays partenaires est ancrée sur la durée. C'est en particulier le cas de l'Institut de recherche et développement (IRD), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ou de la branche internationale de l'Office national des forêts (ONF-I).

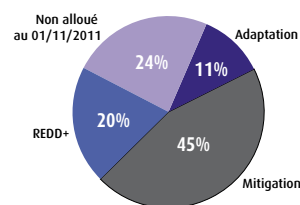
Sur le plan multilatéral, la France renforce également ses efforts en participant, à hauteur de 215,5 M€ sur 2011-2014 (soit une augmentation de plus de 50% par rapport à 2007-2010), à la plus importante reconstitution du FEM depuis sa création. Elle participe par ailleurs à l'abondement du fonds pour les technologies propres à hauteur de 500 millions de dollars sur 2010-2012. Elle a participé activement aux travaux du Comité transitoire pour la mise en œuvre du fonds vert pour le climat créé par les accords de Cancun.

L'engagement français pour les forêts La France a fait de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts une priorité de son action climat internationale, à la fois pour l'enjeu climatique lui-même mais également pour ses effets bénéfiques en termes de préservation de la biodiversité et autres services écosystémiques et pour sa contribution à l'économie verte. 20% du financement précoce français est ainsi consacré aux forêts. Le savoir-faire technique, la coopération étroite et ancienne dans les grands bassins forestiers tropicaux et le bon rapport coût/efficacité des actions entreprises font aujourd'hui de la France un acteur majeur et innovant dans ce domaine, notamment dans l'amélioration de la gouvernance forestière, l'aménagement des forêts tropicales et les systèmes d'information géographique.

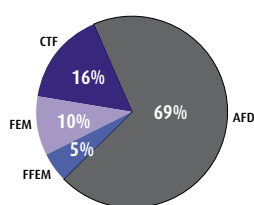
En 2011, la France a financé 420 millions d'euros d'actions au titre du « fast-start »

Comme en 2010, la France remplira en 2011 son objectif d'engager 420 M€ au titre du programme financement précoce en prêts et subventions, dont 20% pour la forêt. La part réalisée au niveau multilatéral a significativement augmenté pour représenter, en 2011, 26% de l'engagement français grâce aux contributions au Fonds pour l'environnement mondial (43 M€, dont 30 pour le programme REDD+ gestion durable de la forêt) et au fonds pour les technologies propres (68 M€). Près de 75% du financement français reste réalisé au niveau bilatéral grâce à l'AFD et au FFEM. En outre, la part des dons représente cette année près de 18%, contre 8,5% en 2010, concentrés pour une part importante sur la forêt et démontrant l'effort budgétaire de la France pour répondre au défi de la lutte contre la déforestation dont elle a fait une priorité.

Répartition thématique du « fast-start » français en 2011



Répartition thématique du « fast-start » 2011 par canal de distribution



S'adapter au changement climatique : mieux gérer l'eau

L'effort s'est poursuivi sur la problématique de gestion de l'eau, principalement en Afrique, sous forme de prêts de l'Agence française de développement. Ceux-ci doivent améliorer la gestion de l'offre grâce à des investissements diversifiés qui permettent d'augmenter la disponibilité en eau. Il peut s'agir de diminuer les pertes dans les réseaux de distribution d'eau, d'augmenter des capacités de stockage et de développer des ressources en eau non conventionnelles (eaux usées traitées, dessalement, collecte de l'eau de pluie) qui sont autant de ressources additionnelles. Parmi d'autres, les financements accordés à des projets menés en Tanzanie et au Mozambique au titre du « fast-start » (respectivement 17,4 M€ et 6,7 M€) ont pour but de renforcer les systèmes d'accès à l'eau potable, tandis qu'à Maurice la création d'un barrage doit permettre de stocker les eaux de pluie et lutter contre les inondations (38,2 M€). Les financements sur prêt, en tenant compte des contraintes d'endettement des pays et bénéficiaires, s'avèrent particulièrement appropriés pour ces investissements dont la rentabilité économique est avérée.

Sauvegarder la forêt, une priorité française, notamment avec REDD+

Au-delà de la contribution fléchée pour le programme forêt du FEM, huit projets ont été engagés au niveau bilatéral, principalement en Afrique :

- ▀ renforcement de capacité et mise à disposition de données satellitaires (Spot) pour les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest (dont 7 M€ de l'AFD et 1,6 M€ du FFEM) ;
- ▀ développement des normes d'exploitation du bois en Afrique centrale (2,5 M€ du FFEM) ;
- ▀ Programme régional REDD+ sur le bassin du Rio Grande de la Magdalena en Colombie (1,5m€ du FFEM).

Réduire les émissions

En 2011, le « fast-start » consacré à l'atténuation a principalement consisté à :

- ▀ développer l'action de la France en matière de réduction des émissions en Afrique grâce à deux projets pilotes mis en œuvre par le FFEM dans le but de favoriser l'accès des pays africains au marché carbone via les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto ;
- ▀ accompagner et promouvoir la mise en œuvre de politiques nationales de lutte contre le changement climatique, avec le financement d'une tranche supplémentaire de 75 M€ d'aide thématique (AFD) au gouvernement indonésien en accompagnement de sa politique nationale volontariste de développement sobre en carbone et résilient et de son effort de traduction de celle-ci dans la planification quinquennale et de 20 M€ au gouvernement vietnamien dans le cadre d'un partenariat multi-bailleurs mobilisant la coopération japonaise, la coopération canadienne et alors que d'autres partenaires doivent rejoindre le programme à très court terme (dont la Banque mondiale). Ces aides thématiques accompagnées de programmes d'assistance technique, et alimentant un dialogue multi-sectoriel de qualité, constituent de premiers exemples concrets d'accompagnement financier à grande échelle de politiques nationales de lutte contre le changement climatique, dans de nouveaux cadres de coopération. L'AFD a également établi ce type de partenariat avec des pays comme le Mexique ou l'île Maurice, pour un engagement total de 1,3 Md€ depuis 2008 ;
- ▀ favoriser l'accès à une énergie propre, notamment au travers du financement au Kenya d'un fonds de raccordement des usagers dans le cadre d'un programme d'accès à l'électricité pour un montant de 43 M€.

Donner aux plus vulnérables l'accès à l'énergie durable : l'initiative Paris-Nairobi

Le 21 avril 2011, la France et le Kenya ont lancé, lors d'une conférence ministérielle, une initiative pour l'accès aux énergies propres en Afrique et dans les pays vulnérables au changement climatique : l'initiative climat Paris-Nairobi. Cette initiative propose une approche intégrée des problématiques énergie, climat et développement et entend apporter un soutien politique fort à des projets énergétiques sobres en carbone pour en faciliter la réalisation et le financement et soutenir les pays vulnérables au changement climatique dans la mise en place de stratégies de développement répondant à leurs enjeux énergétiques.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère des Affaires étrangères et européennes
www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
www.minefi.gouv.fr



Pour en savoir plus

- ▀ www.afd.fr
- ▀ www.ffem.fr
- ▀ www.faststartfinance.org/